



4, Grande Rue  
72190- NEUVILLE SURSARTHE  
TEL : 02 43 25 3097

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2018 A 20 HEURES**

Le treize Novembre deux mille dix-huit à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Véronique CANTIN. Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Monsieur Jean FARCY, Monsieur Christophe FURET, Madame Florence THISE, Madame Claudette BOUSSION, Monsieur Yves SECHET, Madame Sylvie DUSCHESNES, Monsieur Alain JOUSSE, Monsieur Paul DOUILLARD, Madame Catherine CHEDANE Monsieur Gérard SIDOT, Monsieur Philippe LANGELLO ? Monsieur Jean Claude ESNAULT, Madame Catherine CAPLAIN., Madame Sylvie LEFEUVRE, Madame Véronique JULIENNE,

**EXCUSES ET ABSENTS** Madame Virginie DURAND qui donne pouvoir à Madame Catherine CAPLAIN, Monsieur Aurélien BOURGAULT, Madame Christelle YVARD qui donne pouvoir à Monsieur Yves SECHET.

### **1<sup>ère</sup> commission :**

**Rapporteur : Monsieur Jean FARCY,  
FINANCES ET URBANISME**

### **URBANISME**

#### **RETROCESSION DES ESPACES COMMUNS- LOTISSEMENT DE LA FOUCAUDIERE – LOTISSEMENT FAMYS**

Madame le Maire expose au Conseil la volonté du lotisseur de la Foucaudiere, La Société FAMYS, de rétrocéder à la commune tous les espaces publics (trottoirs, voirie, réseaux, bassin de rétention). Cette rétrocession est possible car tous les éléments administratifs apportent la preuve que les travaux sont terminés et conformes.

Il s'agit de la déclaration d'achèvement et de conformité des travaux, et des Procès-verbaux de réception des entreprises ayant réalisé le lotissement

Madame le Maire précise que cette rétrocession aura effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2019, et que de ce fait les voiries seront ajoutées au balayage de la commune, ainsi que le bassin de rétention auprès de notre prestataire pour son entretien.

Il faut également noter que la longueur de voirie sera prise en compte dans les futurs calculs de la DGF ;

Madame le Maire soumet cette proposition au vote

**Cette délibération est votée à l'unanimité**

**Pour extrait conforme au registre des délibérations.**

#### **SERVITUDE DE PASSAGE OU DROIT D'ACCES POUR UNE PARCELLE SECTEUR DE LA TOUCHE**

Madame le Maire expose les faits. Monsieur KALMAR a vendu le bien qu'il possédait sur le secteur de la Touche qui se composait de maison d'habitation et de parcelle de terrain. Boisé.

Un bornage a été fait par Monsieur KALMAR pour séparer la parcelle d'origine la ZI172 en deux parcelles la 248 et la 249. De ce bornage il résulte que la parcelle 248 que garde Monsieur KALMAR se trouve enclavée.

Madame le Maire avait donné son accord pour ce bornage et avait proposé à Monsieur Kalmar de lui créer un droit de passage au droit de son terrain et du chemin piétonnier existant.

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'une autorisation d'une longueur de 5 mètres environ et que le busage permettant la récupération des eaux pluviales du collecteur sera à la charge de la commune qui ainsi assure la conformité de ce busage.

Madame le Maire soumet cette proposition au vote  
**Cette délibération est votée à l'unanimité**  
**Pour extrait conforme au registre des délibérations.**

## **ASSAINISSEMENT**

### CONTRAT DU RESEAU PLUVIALES

Notre contrat d'entretien du réseau d'eaux pluviales est de même durée que l'affermage des eaux usées et de l'entretien de notre Usine des Eaux. Comme Madame le Maire l'a indiqué précédemment il faut désormais y intégrer les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales en provenance du lotissement de la Foucaudière. Il faudra aussi y ajouter le bassin de rétention.

Madame le Maire informe le Conseil qu'une lettre en ce sens est adressée à notre fermier, VEOLIA, et que nous attendons sa réponse.

Un simple avenant devrait être nécessaire et l'information sera faite au conseil dès que la réponse nous sera parvenue.

### ACTUALITES SUR LA STATION

Monsieur FARCY informe le Conseil du suivi des actualités de la Station.

Nous avons reçu au cours du mois d'octobre un courrier en provenance de la Direction Départementale des Territoires, Service Eau et Environnement, un courrier nous indiquant la non-conformité de notre système d'assainissement.

Monsieur FARCY rappelle que nous avons une AMO (Assistance à Maitrise d'Ouvrage) pour l'ensemble de notre réseau d'assainissement et l'Usine des Eaux. De ce fait nous avons transmis ce courrier à Monsieur SAUNIER société NTE pour conseils et démarches à faire pour résoudre ce problème.

Un rappel du fonctionnement est fait par M FARCY. Il s'agit du poste de relèvement de l'ancienne station vers l'usine des Eaux. C'est à ce poste qu'arrive un grand pourcentage des effluents, environ 85%, et qu'ils sont renvoyés vers l'usine des eaux actuelle pour être traitée.

Quand il y a trop plein, le système de by-pass permet une évacuation directe sans passer par le traitement de l'usine des Eaux. Pour vérifier cela il faut vérifier un point ZERO mais qui à ce jour n'est pas visible à l'œil nu. Il faut le déplacer. Monsieur SAUNIER suit cette affaire de près et a envisagé une solution avec la Société SOGEA qui a reçu un accord favorable de la D.D.T et de la SATESE du département de la Sarthe.

Nous attendons la lettre de confirmation pour réaliser les travaux.

Madame le Maire rappelle que l'Usine des Eaux a reçu une attestation de conformité à l'ouverture avec le système tel qu'il est aujourd'hui.

### QUESTION DIVERSE

Concernant la défense de ligne TER le Mans-Alençon, madame le Maire rappelle que le Samedi 1<sup>er</sup> Décembre une manifestation est organisée devant la gare de Neuville à 11h00. Une communication sera faite en ce sens et les Neuvilleois mobilisés.

## 2ème Commission

**Rapporteur : Monsieur Yves SECHET**

**VOIRIE- ESPACES VERTS- ENVIRONNEMENT**

### OPERATION MAIRIE CENTRE BOURG

Madame le Maire rappelle le planning prévisionnel de cette opération.

Voici les dates de cette opération :

✚ Avis de publication pour les offres de Maitrise d'œuvre	24 OCTOBRE 2018
✚ Remise des offres dernier délai	30 Novembre à 12 heures
✚ Commission d'ouverture des plis	5 Décembre 9 heures
✚ Sélection par le Jury d'au moins 3 candidats	11 Décembre 9 h 30
✚ Questions réponse pour les candidats	9 Janvier 2019 à 14 heures
✚ Audition des candidats	17 Janvier 2019 à 9 h 30
✚ Notification	Février 2019
✚ Avant-Projet Définitif, Dépose du PC	Juin 2019
✚ DCE et Appel d'offres entreprises	Septembre 2019
✚ Début des Travaux	Décembre 2019 – Janvier 2020

Les convocations pour les différentes étapes seront adressées en temps utile .

### LES TRAVAUX EN COURS

Tous les travaux sont réalisés sur le bâtiment de l'épicerie : enduit , velux et grille .

En ce qui concerne les logements au-dessus de la restauration scolaire, il restait les portes palières à changer. La réalisation a eu lieu dans la première semaine de Novembre. Pour les logements il y a un remplacement de chaudière à prévoir dans un logement, nous sommes en attente des devis.

Pour l'Eglise les parements ont été posés, et dans le même temps nous avons demandé à l'entreprise BODET un devis pour la restauration et la mise en valeur du mécanisme ancien des cloches afin de le restituer dans l'Eglise.

La chaudière de la MAM qui n'avait pas été remplacée pendant les travaux est hors d'usage, elle a été remplacée tout début Novembre dans les meilleurs délais compte tenu de la présence d'enfants .  
Devant le problème que nous avons rencontré au groupe scolaire dans une classe neuve (boursoufflure du revêtement au sol), nous avons mis en œuvre l'assurance Dommages Ouvrages.

### 3<sup>ème</sup> Commission

#### **Rapporteur : Monsieur Yves SECHET VOIRIE- ESPACES VERTS- ENVIRONNEMENT**

Monsieur SECHET fait part au Conseil des points importants concernant le rapport du SIDERM, qui ne représente que très peu d'abonnés puisque c'est principalement dans le secteur sud de la commune : Aillandes, Chapeau....

Quelques chiffres sont soumis au Conseil :

- Le Nombre d'abonnés pour Neuville sur Sarthe est de 46
- Le volume consommé est de : 5944 M3 soit une augmentation de 40%
- Le Linéaire total du réseau pour Neuville su Sarthe est de : 4,6 Km
- Le réseau de distribution est conforme aux normes, les contrôles sanitaires en microbiologie et les paramètres chimiques sont conformes aux normes.
- Le prix du M3 TTC pour une facture de 120 M3 toutes parts confondus, pour 2018 est de : 2,15 €

Madame le maire précise que l'augmentation de volume est dû principalement au succès de la Zone de Chapeau et aux entreprises présentes.

Madame le Maire soumet cette proposition au vote  
**Cette délibération est votée à l'unanimité**  
**Pour extrait conforme au registre des délibérations.**

#### **CHANTIERS EN COURS**

Pour les Sillons le chantier continue et France Telecom a terminé la suppression du réseau aérien. Les demandes faites par les riverains pour leur aménagement particulier sont prises en compte et le nombre est assez important (26 riverains) .La fin du chantier de voirie est donc programmée fin décembre, voire début Janvier. Concernant l'éclairage public dans ce lotissement un essai sera fait pour tester de nouvelles lampes et 3 points lumineux supplémentaires seront posés.

Pour le Parking de la salle Polyvalente l'ensemble de l'enrobé et le marquage sont terminés. Il reste l'éclairage du parking et les aménagements (Abri vélos, Claustra et plantations)qui seront réalisés pour la fin de l'année

Pour Montreuil le marquage est en cours et la mise à niveau des tampons EU et EP est effective.

Du fait de ces retards dans le chantier des Sillons l'ensemble des autres travaux de voirie sera reporté au début de l'année 2019. Il s'agissait de l'arrêt de bus de la Trugalle, des Fontenelles et du passage à niveau PN 8.

Concernant les remarques de la FFF sur les terrains de football, Monsieur SECHET informe le Conseil que les remarques seront prises en compte et les travaux effectués à la fin de la saison. Monsieur SECHET précise qu'il attend des devis d'entreprises.

## 4<sup>ème</sup> Commission

**Rapporteur : Madame Florence THISE**

**AFFAIRES SOCIALES, AFFAIRES SCOLAIRES ET PERSONNELS**

### ELECTION DU CME

Depuis cette année l'élection se déroule dans le cadre du temps personnel et plus pendant les TAP. Cela s'est ressenti dans la participation, seulement 34 votants sur 52 inscrits.

Cette élection s'est déroulée le 10 Octobre et a vu l'élection de 5 garçons.

Leur première participation fut les cérémonies commémoratives du 11 Novembre et Madame le Maire demande que le conseil municipal enfants soit remercié pour leur participation nombreuse et de qualité.

### RESTAURATION SCOLAIRE

Madame THISE fait part au conseil de ses différentes rencontres avec des fournisseurs locaux et se félicite de l'intérêt que porte le personnel de restauration à cette démarche de gestion intégrée. Il reste cependant à régler tous les protocoles pour être opérationnel au 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

### CONSEIL D'ECOLE

Actuellement le nombre d'enfants scolarisés est de 223 élèves. La rentrée scolaire s'est déroulée dans de très bonnes conditions auxquelles la météo a contribué.

Quant aux effectifs à la restauration scolaire, il y a 10 enfants (+16 et - 10) de plus que l'an dernier, mais Madame le Maire rappelle que du personnel est en renfort pour le premier service.

### PERSONNEL POUR REMPLACEMENT DE CONGE DE MATERNITE

Dans le cadre du remplacement du congé de maternité d'ELODIE, et principalement pour le secteur des droits du sol (ADS) la commune se propose de passer une convention avec la Mairie de Saint Pavace. En effet l'agent qui fait ce travail à Saint Pavace peut assurer une disponibilité de 5 heures semaine auprès de la commune de Neuville sur Sarthe qui payerait une prestation de service à la commune de Saint Pavace.

Pour ceci une convention est nécessaire et la commune de saint Pavace s'est chargée de l'ensemble des démarches administratives.

Madame le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer cette convention .

Le conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

## 5<sup>ème</sup> Commission

### **Rapporteur : Monsieur Christophe FURET RELATONS EXTERIEURES**

#### BILAN DES COMMEMORATIONS DU 11 NOVEMBRE

Monsieur FURET rappelle que ces cérémonies se sont déroulées avec la présence de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement du Mans et Secrétaire Général de la Préfecture de la Sarthe, Monsieur Thierry BARON. Malgré les conditions météo il faut remarquer la présence de très nombreux enfants et que la décoration de l'ordre de porte-drapeaux a été remise à Monsieur Raymond LAMBERT par Monsieur le Sous-Préfet. Ensuite ce fut le dépôt des gerbes au monument aux morts et la lecture de la lettre du Président de la République. Pour terminer ce volet de commémoration, Monsieur Christophe FURET remercie particulièrement Madame Lucie DESGRANGES pour tout le travail de recherche accompli.

En ce qui concerne le repas offert par la commune à tous les anciens de plus de 67 ans, il y a eu 197 repas servis. L'animation était de qualité et le repas fut apprécié.

#### MANIFESTATIONS A VENIR

Il s'agit du spectacle de fin d'année qui a lieu le dimanche 9 Décembre à 15 heures à la salle Polyvalente autour de Walt Disney et de 50 musiciens.

Monsieur FURET fait passer une feuille pour l'inscription à la distribution des sacs pour les ordures ménagères. Ces distributions ont lieu aux jours et heures suivantes :

- 🚧 Lundi 7 Janvier de 9 h à 12 h
- 🚧 Mercredi 9 Janvier de 9 h à 12 h
- 🚧 Vendredi 11 Janvier de 15 h 30 à 19h
- 🚧 Samedi 12 Janvier de 9 h à 12 h
- 🚧 Vendredi 18 Janvier de 15 h 30. A 19 h
- 🚧 Samedi 19 Janvier de 9 h à 12 h

#### RECENSEMENT

Madame le Maire informe les élus que les 4 agents recenseurs sont trouvés et que nous reparlerons des modalités pratiques lors du conseil de décembre.

#### QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire rappelle que l'enquête publique du PLU est terminée et que le commissaire enquêteur lui a remis ce jour le Procès-Verbal de synthèse.

Madame le Maire expose au conseil les réponses apportées, leur transmission dans les meilleurs délais devrait permettre une adoption du PLU au conseil de décembre ou de Janvier.

Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour,  
Madame le Maire lève la séance à 22 heures.

==+==+==+==+==+==+==+==+==